

Transmis par courriel uniquement

Québec, le 29 septembre 2020

Monsieur Marc Croteau
Sous-Ministre et Administrateur provincial du chapitre 22
de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
675, boulevard René-Lévesque Est
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage, boîte 02
Québec (Québec) G1R 5V7

OBJET : Projet minier Éléonore par Les Mines Opinaca Ltée
Rapport de suivi environnemental 2019
Transmission de questions et commentaires
N/Réf : 3214-14-042

Monsieur le Sous-Ministre,

Le Comité d'examen (COMEX) a reçu, le 14 juillet 2020, pour information, le rapport de suivi environnemental 2019 pour le projet cité en objet.

Le rapport de suivi environnemental et social a pour but de vérifier que le promoteur a répondu à ses engagements et qu'il a répondu aux conditions du certificat d'autorisation et des modifications du certificat d'autorisation. À la suite de l'analyse du rapport, le COMEX souhaite adresser les questions et commentaires ci-bas au promoteur. Celui-ci devra donner suite à ces questions et commentaires dans son prochain rapport annuel.

QC-1. Il avait été demandé au promoteur, à la suite de l'analyse du rapport annuel 2018, de présenter plus en détail la méthodologie à entreprendre pour permettre l'obtention de résultats fiables, dans un premier temps, et les mesures de contrôle et d'atténuation prévues pour diminuer les émissions de poussières ainsi que leur concentration en métaux, dans un second temps. Enfin, le promoteur devait décrire l'impact des émissions de poussières sur l'environnement (ex. accumulation dans les sols, dépôt sur la végétation, etc.) et indiquer si ces résultats correspondent à ceux attendus à la suite de la modélisation des émissions.

Le promoteur a effectué en 2019 plusieurs ajustements dans les méthodes de suivi des émissions de poussières qui devaient permettre d'assurer un suivi adéquat et produire des résultats fiables et comparables dans le futur.

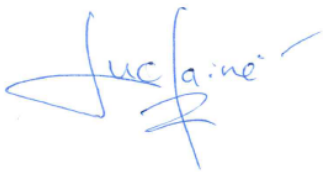
Le promoteur devra présenter les mesures de contrôle et d'atténuation prévues pour diminuer les émissions de poussières ainsi que leur concentration en métaux. Il devra également décrire l'impact des émissions de poussières sur l'environnement et indiquer si ces résultats correspondent à ceux attendus à la suite de la modélisation des émissions.

QC-2. Un mandat a été donné à Golder pour évaluer le suivi des poussières au site et faire des recommandations. Le promoteur présente certaines des recommandations et mentionne qu'un plan d'action a été créé afin d'évaluer la mise en place des recommandations.

Toutefois, certaines recommandations n'ont pas été mentionnées par le promoteur, telles que la mise en place d'une campagne d'échantillonnage des sols de surface à proximité des stations d'échantillonnage de retombées de poussières et des milieux récepteurs identifiés. L'étude de la qualité de neige, incluant la documentation de l'état de surface de la neige par l'imagerie prise d'un drone pourrait aussi être envisagée comme méthode pour identifier visuellement des zones d'impact et compléter l'étude des mesures d'impact des retombées de poussières dans le milieu naturel du site.

Le promoteur devra présenter le plan d'action qu'il a créé afin d'évaluer la mise en place de certaines recommandations de la firme Golder.

Veillez agréer, Monsieur le Sous-Ministre, mes salutations distinguées.



Luc Lainé

Président

Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social